



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 02945

Numéro SIREN : 388 807 075

Nom ou dénomination : A.D.BIS.

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2013 sous le numéro de dépôt A2013/014998

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



4332243

Dénomination : A.D.BIS.
Adresse : 14 quai de la Pêcherie 69001 Lyon -FRANCE-

n° de gestion : 1992B02945
n° d'identification : 388 807 075

n° de dépôt : A2013/014998
Date du dépôt : 25/06/2013

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation



4332243

A.D. BIS

Société à responsabilité limitée au capital de 40 000,00 €.

388 807 075 R.C.S. LYON

Siège social : 14, Quai de la Pêcherie

69001 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION



Cabinet : DEBRUN VERCHERE COLIN & Associés

Siège social : Gorge d'Enfer

69930 Saint Laurent de Chamousset

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de LYON

<http://www.debrun-verchere-colin.com>

SARL A.D. BIS

Rapport du Commissaire à la transformation

Monsieur,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par la décision unanime de l'associé unique en date du 12 mars 2013, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social, conformément aux articles L 224-3 et R 224-3 du code de commerce et afin d'émettre notre opinion sur la situation de la société conformément à l'article L 223-43 du Code de Commerce.

1- Appréciation des biens composant l'actif social et les avantages particuliers

En application des dispositions des articles L 224-3 et R 224-3 du code de commerce, nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé dans le cadre de cette transformation.

2- Appréciation de la continuité d'exploitation

En application des dispositions de l'article L 223-43 du Code de Commerce, nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

La continuité d'exploitation de la société A.D. BIS dépend de la capacité de la société à vendre les vêtements. Notre analyse de la situation de la société a ainsi porté sur les comptes annuels arrêtés pour les exercices clos au 28 février 2012 et 28 février 2013.

Les conclusions des éléments financiers peuvent se résumer comme suit :

- Pour l'exercice clos au 28 février 2013, le chiffre d'affaire de la société a subi une forte baisse d'activité par rapport à l'exercice précédent. Il s'élève ainsi à 557 718 € en diminution de 19% par rapport à février 2012. Ce décrochage d'activité est exceptionnel. Il n'a pas eu lieu au cours des exercices précédents. Le taux de marge de la société reste stable, voire en progression d'un point. Il est de 39,90% pour l'exercice clos au 28 février 2013 contre 38,65% pour l'exercice précédent.
- Le stock est important, car la société a déjà acheté la collection "été" afin de bénéficier de tarif avantageux. Cette contrepartie du stock se retrouve dans l'évolution du poste fournisseur.
- La trésorerie reste importante à 145 K€. Elle permet de faire face à de futurs aléas. De plus, la société n'est pas endettée. Elle a donc un potentiel encore de d'endettement pour se développer.
- La société a pris des mesures pour perdurer son activité malgré les futurs travaux de la voie publique.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société A.D. BIS, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

À Gleizé
Le 17 juin 2013

Pour le Cabinet DEBRUN VERCHERE COLIN & Associés
Commissaire à la transformation

Olivier BOISRAMÉ
Commissaire à la transformation

